

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LALOT Alain, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr Théau PELLENNEC, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0] décide :

-D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	20 268.17 €
* résultat antérieur :	171 393.52 €
* TOTAL A AFFECTER :	191 661.69 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulée :	0,00 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au **BP 2024 : 191 661.69 €**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr Théau PELLENNEC



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PELLENNEC Théau, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 004 226 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PELLENNEC Théau, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2024
- D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PELLENEC Théau, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENEC Théau


ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PELLENNEC Théau Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 ainsi que le prévisionnel 2024 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

Abonnement : 240,00 € / souscription appel en JUIN

Consommation hiver réseau pression : 0,35 € HT / m³ appel en JUIN 2024 avec l'abonnement

Consommation hiver réseau gravitaire : 0.25 € HT / m³ appel en JUIN 2024 avec l'abonnement

Consommation été réseau pression : 0.30 €HT / m³ appel en novembre 2024

Consommation été réseau gravitaire : 0.20 € HT / m³ appel en novembre 2024

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain

Le Président,
Mr PELLENNEC Théau

ASA DE CENDRIEUX
 Mairie Annexe Cendrieux
 24380 Val de Louyre et Caudeau
 200 094 226 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Approbation de la tarification en dépassement 2024

Le Président rappelle au Syndicat que la base de tarification est prévue pour un volume de 2 000 m³ par hectare souscrit.

En cas de dépassement il est prévu d'appliquer la tarification suivante :

Abonnement de pénalité par rapport au dépassement réel arrondi à l'hectare entier inférieur : 240 € HT / hectare

Consommation :

Sur le réseau gravitaire :

Dépassement de 2001 m³ à 2500 m³, le prix du mètre cube sera de 0.45 € /m³

Au-delà de 2501 m³, le prix du m³ sera de 0.71 € /m³

Sur le réseau pression :

Dépassement de 2001 m³ à 2500 m³, le prix du mètre cube sera de 0.56 € /m³

Au-delà de 2501 m³, le prix du m³ sera de 0.78 € /m³

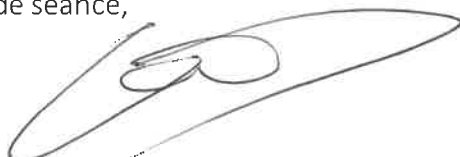
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 Voix contre : 0], décide :

- **D'APPROUVER** cette tarification pour l'année 2024
- **D'INFORMER** les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LALOT Alain



Le Président,
PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_8

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PELLENEC Théau, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

La ferme de Lavialle a fait part de son souhait de passer de 3 souscriptions à 5 souscriptions. Un droit d'entrée de 2 souscriptions à 1200 € HT sera appliqué.

Monsieur Gintrat Bernard souhaite repasser 1 souscription à 0.25 souscription. Il demande qu'une réduction de titre soit faite sur les charges fixe 2023, car il n'a jamais demandé à passer de 0.25 souscription à 1 souscription.

Monsieur CANTELAUBE Jean Claude souhaite récupérer sa souscription qui était en délégation de paiement chez la SCEA de la Cendre

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Souscription
BESSE	Jean Pierre	BESSE	JEAN-PIERRE	1
CANTELAUBE	JEAN-CLAUDE	CANTELAUBE	JEAN-CLAUDE	4
CARMO SANTOS	ILLIDIO	CARMO SANTOS	ILLIDIO	3
DE VINCENZI	Yannick	DE VINCENZI	Yannick	1
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	GEORGES	4,5
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	Mireille	1,5
DOUGNAC	ERIC	DOUGNAC	ERIC	4
DUPUY	DAVID	DUPUY	DAVID	1
EARL	BRAJON ET FILS	BRAJON	Eric	4
EARL	BRAJON ET FILS	BRAJON	CHRISTIAN	6
EARL	du Borderage	TAULOU	VINCENT	12
EARL	FERME LAVIALLE	PINEAUD	Christian	5
EARL	LALOT	LALOT	Alain	8
FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	FERREIRA DO NASCIMENTO	Céline	3

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Souscription
FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	FERREIRA DO NASCIMENTO	Sérafim	5
GAEC	La bonne étoile	VIGIER	JEAN-PHILIPPE	2
GAEC	LA BRUYERE QUI RIT	PELLENNEC	MARJOLAINE	3
GAUTHIER	Robert	GAUTHIER	Robert	1
GINTRAT	BERNARD	GINTRAT	BERNARD	0,25
GINTRAT	RAYMOND	GINTRAT	RAYMOND	1
GINTRAT	VINCENT	GINTRAT	VINCENT	2
GRIMALDOS	MIREILLE	GRIMALDOS	MIREILLE	1
GUY	PATRICK	GUY	PATRICK	1
LASSERE	GHISLAINE	LASSERE	GHISLAINE	0,25
LEBRIAT	FRANCOISE	LEBRIAT	FRANCOISE	1
LEON	RENE	LEON	RENE	1
MARTY	Pascal	MARTY	Pascal	4
MONTEIL	JEAN-JACQUES	MONTEIL	JEAN-JACQUES	2
PERNOT DU BREUIL	FRANCK	PERNOT DU BREUIL	FRANCK	4
PRIAT	DOMINIQUE	PRIAT	DOMINIQUE	1
RODRIGUES DOS SANTOS	LUIS MANUEL	CARMO SANTOS	ILLIDIO	1
SCEA	De la Cendre	INDIVISION	GRELLETY	1
SCEA	LA POUJADE	LEROUX	Gilles	7
SCI	SAINTE HILDEGARDE	SCI	SAINTE HILDEGARDE	1
SCI	LE VIGIER	SCI	LE VIGIER	1
SERRE	LUCIE	SERRE	LUCIE	0,25
TAULOU	Marie-Claire	TAULOU	Marie-Claire	0,25
TAULOU	PATRICE	TAULOU	PATRICE	4
VAN DEE GEERT	Aaldert	VAN DEE GEERT	Aaldert	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 – Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_9

Objet : Rattrapage volume du stade

Les volumes facturés à la mairie de Val de Caudeau et Louyre, pour le stade étant anormalement bas depuis 2 ans, des tests in-situ ont été réalisés par le fontainier. Après vérification il apparaît que le compteur a passé 1 473 m³ en 2ans.

La première année 2022, le réseau a passé 970 m³ contre 97 m³ facturé. La seconde année, 2023, le réseau a passé 503 m³ contre 50 m³ facturé.

Le problème venait d'une lecture erronée du module de radio-relève.

Une facture de rattrapage sera réalisée sur la base de la consommation réellement passée aux prix de 1.5 € HT le m³ tel que cela avait été délibéré en 2022 (cf : 2022 S09).

La facture de rattrapage sera de

$1\,473\text{ m}^3 - 147\text{ m}^3 = 1\,326\text{ m}^3 \times 1.5\text{ €} = 1\,989\text{ euros HT.}$

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 Voix contre : 0], décide :

- **D'APPROUVER** la facture de rattrapage et charge le président d'émettre la facture correspondante

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
LALOT Alain

Le Président,
PELLENNEC Théau

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'enregistrement de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA DE CENDRIEUX
Mairie de Cendrieux
24320 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_10

Objet : Délibération pour la tarification de l'eau pour la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Messieurs TAULOU Patrice et LEROUX Gilles ne prennent pas part à la conversation ni au vote du fait de leur place au sein du conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau ;

Après discussion, le Syndicat décide d'appliquer la tarification suivante :

Consommation : 1.5 € HT / m³ prélevé.

Abonnement : 0 € HT

La commune aura le droit de prendre jusqu'à 2 000 m³ pour la saison 2023. Les mètres cubes en dépassement seront facturés à 2 € HT / m³.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- **D'APPROUVER** cette tarification pour l'année 2024 pour les mètres cube consommés par la commune sur le stade Yves Chanaud.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,
Mr PELLENNEC Théau



ASA DE CENDRIEUX
Mairie Annexe Cendrieux
24380 Val de Louyre et Caudeau
200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE CENDRIEUX
Mairie
24320 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Février 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	5
Représentés	3
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Cendrieux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr Théau PELLENNEC

M Alain LALOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_11

Objet : Information rendement hydraulique

Monsieur LEVIGNAT présente son rapport d'activité ainsi que les missions réalisées en 2023 sur l'ASA de CENDRIEUX.

Le rendement hydraulique sur le secteur gravitaire est excellent car approchant le 100%

Le rendement hydraulique sur le réseau pression devra être amélioré car il est de 85%, le manque est de 8 131 m³. Un premier compteur défaillant a été identifié, compteur qui avait été remplacé en 2023. Ce compteur se situe sur un point bas, au démontage il était encrassé.

Entre les forages et la station de Rivesol il manque 17 209 m³. En 2022, le manque était de 20 671 m³.

Monsieur LALOT émet l'hypothèse qu'un problème de connexion entre les deux stations pourraient engendrer des débordements du bassin. En 2023, il a régulièrement reçu des SMS de la station, en pleine nuit, informant de perte de connexion.

Le réseau mobile passant très difficilement sur la station des vignes, il est proposé de tester un abonnement matooma, multi opérateur.

Concernant le réseau pression, certains compteurs sont utilisés pour passer des débits inférieurs à 5 m³/h. Mathieu a pré-sélectionné 4 compteurs qu'il faudrait remplacer par des compteurs en ligne.

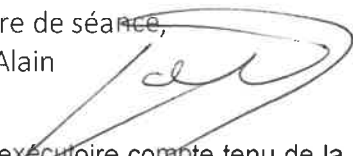
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- De tester l'abonnement MATOOMA
- De vidanger le réseau au moins une fois par an pour limiter le risque d'encrassement des compteurs
- De mettre des compteurs en ligne sur les prises où le débit est inférieur à 5 m³/h.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LALOT Alain



Le Président,

Mr PELLENNEC Théau

ASA DE CENDRIEUX









Mairie Annexe Cendrieux

24380 Val de Louyre et Caudeau

200 094 225 00014

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA de Cendrieux**Mairie de Cendrieux - Le Bourg 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDE****Liste d'émargement du syndicat**Date : **23 février 2024**

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BRAJON Eric 428 Allée des Causse 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Vice Président	* Patrice Taulou	
MR FERREIRA DO NASCIMENTO S Le Borderage - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
MR LALOT Alain Le Treuilh - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Vice Président		
MR LEROUX Gilles la Poujade 24380 CENDRIEUX	Membre	* Alain Lalot	
MR Pellennec Théau La Bruyère - Cendrieux 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Président		
MR PERNOT DU BREUIL FRANCK La Sicardie - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre	Pernot du Breuil	
MR TAULOU PATRICE Puychambaud - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
MR TAULOU VINCENT Le Borderage - Cendrieux 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		
MR VIGIER JEAN-PHILIPPE 239 chemin du bocage 24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Membre		

ASA de Cendrieux

Mairie de Cendrieux - Le Bourg

A Cendrieux, le 5 février 2024

24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

2040382194T00001 00741

Mail :

MR BRAJON ERIC
428 ALLÉE DES CAUSSES
24380 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

**Vous pouvez consulter les documents
statutaires et les délibérations sur :**

<https://adha24.com/documents/asa-de-cendrieux/>

Réunion du syndicat

Nous vous prions de bien vouloir assister à la réunion du syndicat qui aura lieu le :

Vendredi 23 février 2024 à 10h00

Salle polyvalente de Cendrieux

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif et compte de gestion 2023,
- Vote du budget primitif 2024,
- Vote de la tarification 2024,
- Validation de la base de répartition des dépenses,
- Point avec le fontainier sur les problèmes de compteurs,
- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président

PELLENNEC Théau

POUVOIR

Je soussigné BRAJON Eric, Syndic de L'ASA de Cendrieux, donne pouvoir à M. *Patrice TAULOU* de me représenter à la réunion de Syndicat le Vendredi 23 février 2024 à 10h00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Cendrieux*, le *12/02/2024*
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

